Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26134-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	28	6	1

Affichage : 06 juillet 2026

Secrétaire de séance : **Yves HUSTÉ**

L'an deux mille vingt six, le 03 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Delphine CHAUVIET, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Jacques CARLION donne pouvoir à Gaëtan AUPÈCLE, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Julien DUFRAINE, Martine MILLEPIED donne pouvoir à Brigitte COCARD, Christophe PISTILLI donne pouvoir à Bruno BOURDIN.

Était absent :
Marc-Antoine FOSSARD.

DEL26/134 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Frédéric NOBLE

Considérant que depuis le 1er juin 2014, l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon dispose d'un local situé 19/23 rue du Bas de Grange pour stocker sa collection de machines agricoles (tracteurs, batteuses, locomobiles, etc),

Considérant que cet espace permet de conserver les machines agricoles dans un lieu adapté et que la collection de matériel agricole de la Ville de Vierzon est également conservée dans ce lieu,

Considérant qu'une convention a été établie entre la Ville et l'association par délibération n°25/24 du Conseil municipal en date 6 février 2025, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1200 euros pour aider l'association à la prise en charge des frais du loyer,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26134-DE

Considérant que cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour une durée de 3 ans maximum à compter de sa notification,

Considérant que pour permettre à l'association de mener à bien ses actions pour la saison 2026, la Ville envisage d'accorder à nouveau une subvention de fonctionnement de 1200 € pour l'aider à la prise en charge des frais du loyer,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Jumelage, Vie associative et Vie citoyenne en date du 9 juin 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1200€ à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'imputer la dépense au budget 2026 article 65748, sous-fonction 312..

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Yves HUSTÉ

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 06 juillet 2026